

Le retour est-il possible en économie? Le cas du marché des vins français (fin XIXe siècle-années 1950)

Stéphane Le Bras

► To cite this version:

Stéphane Le Bras. Le retour est-il possible en économie? Le cas du marché des vins français (fin XIXe siècle-années 1950) . Presses universitaires de l'Université de Pau; DORNEL L.,. Le Retour, p. 337-350, 2016. <hal-01552384>

HAL Id: hal-01552384

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01552384>

Submitted on 2 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le retour est-il possible en économie ? Le cas du marché français des vins de consommation courante (fin XIX^e siècle-années 1940)

Stéphane LE BRAS

L'histoire économique, sous l'influence des économistes classiques, a longtemps exploité le discours théorique des cycles (3 à 60 ans, selon les principaux types : Kitchin [3-4 ans] ; Juglar [8-10] ; Kuznets [15-25] ; Kondratieff [40-60]). Ceux-ci sont des périodes d'une durée plus ou moins définie et dont l'une des caractéristiques est la reproduction d'un même phénomène général comme l'indique le *Larousse* pour définir le cycle économique : « Fluctuation de l'activité économique, plus ou moins régulière et périodique, comprenant chaque fois une période de croissance et une période de dépression, les points de retournement correspondant à la crise et à la reprise¹. » Cette théorisation de l'économie et des marchés a souvent participé, relayant les apports des travaux de Hegel², Nietzsche³ ou Heidegger⁴ sur la répétitivité des phénomènes historiques, à la conceptualisation plus ou moins implicite d'un « retour à la normale ».

On est donc ici dans une dynamique reproductive où la crise est l'élément central, point de rupture entre deux phases du cycle. Dès lors, celle-ci permet une démarche analytique prospectiviste, avec comme visée principale la prédiction voire le contrôle de l'économie – et, conséquemment, de la société – comme le souligne François Perroux au milieu des années 1960, tandis que la conception matérialiste conditionne encore fortement l'histoire économique⁵ : « Le cycle n'est plus considéré comme un mouvement inévitable et incontrôlable, mais bien comme un mouvement soumis à l'action des stabilisateurs automatiques et des politiques anticycliques⁶. »

¹ « Cycle économique », *Larousse en ligne*, www.larousse.fr.

² Christophe Bouton, « L'analytique de l'histoire », *Revue germanique internationale* [En ligne], n°15, 2001.

³ Paolo D'Iorio, « Nietzsche et l'éternel retour. Genèse et interprétation », *Nietzsche. Cahiers de l'Herne*, Paris, l'Herne, 2000, p. 361-389.

⁴ Christian Dubois, *Heidegger : introduction à une lecture*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 2000, p. 194-196.

⁵ Jean-Claude Daumas, « Où va l'histoire économique en France aujourd'hui ? » dans Jean-Claude Daumas (éd.), *L'histoire économique en mouvement : entre héritages et renouvellements*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012 p. 19-58.

⁶ François Perroux, *L'économie du XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 637.

Or, entre le dernier tiers du XIX^e siècle et les années 1940, le marché des vins est particulièrement touché par de nombreuses crises⁷ qui, si l'on applique la théorie des cycles, devraient se conclure par un « retour à la normale ». Cette périodicité cyclique, théorisée par de nombreux économistes⁸, est-elle satisfaisante dans son application à l'histoire du marché des vins pendant la période contemporaine ? Ne faut-il pas, au contraire, dépasser la vision classique encore régulièrement convoquée, pour appliquer au marché des vins de consommation courante les avancées économétriques et les mutations des sciences économiques dans les années 1970 (nouveaux économistes classiques autour de la théorie des cycles réels⁹) ?

La théorie classique n'oublie-t-elle pas la notion d'incertitude¹⁰, principe fondamental, au cœur de l'ensemble des processus de construction des sociétés humaines et des rapports construisant un marché, qui est la notion d'incertitude ? N'ignore-t-elle pas le rôle des agents économiques dont l'action ne répond pas à des stéréotypes mécanisés et qui ne suivent pas une linéarité répliquative ? Dans les années 1970, la théorie de Robert Lucas¹¹ (qui prend le nom de « modèle d'équilibre général » dans lequel on relève une adaptation rationnelle des agents économique au nouvel environnement) bien qu'imparfaite¹², démontre déjà que les modèles macro-économiques, calibrés sur le cycle passé, permettent effectivement d'établir des prévisions de l'ordre de l'économie générale, mais pas d'envisager les transformations relatives aux politiques économiques et, incidemment, leurs effets sur les agents économiques. En d'autres termes, la notion de « prédictibilité », notamment statistique, est inconcevable avec l'activité humaine au fur et à mesure que l'on réduit la focale d'étude.

De facto, en dépassant les cadres classiques de l'analyse économique, le « retour » – entendu comme point de retournement à une situation antérieure, dite « normale » à la suite d'un phénomène disruptif – est-il possible dans l'économie réelle, comprise ici comme une expérience vécue par les hommes ?

Nous tacherons de répondre à cette interrogation initiale en étudiant quelques moments critiques sur un marché des vins de consommation courante, qui, de manière macro, répond parfaitement à la théorie des cycles, mais qui, au niveau micro, présente une tout autre dynamique.

⁷ Voir à ce sujet par exemple Geneviève Gavignaud-Fontaine, *Terroirs et marchés des vins dans un siècle de crises : 1907-2007 en Languedoc et Roussillon*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2012.

⁸ Michel De Vroey et Pierre Malgrange, *La théorie et la modélisation macroéconomiques, d'hier à aujourd'hui*, Working paper n° 2006-33, 2006, [En ligne].

⁹ On pourrait évoquer ici les études menées de Finn E. Kydland et Edward C. Prescott sur la réaction des individus face à l'incohérence temporelle. Voir « Rules Rather than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans », *Journal of Political Economy*, 85, 1977, p. 473-491.

¹⁰ Citons par exemple les travaux d'André Lapied ou de Roy Radner.

¹¹ Robert Lucas, « Econometric Policy Evaluation: A Critique », *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, n°1, January 1976, p. 19-46.

¹² Il ne va pas jusqu'à définir les logiques d'adaptation.

Pour cela, nous nous appuyerons sur plusieurs crises qui jalonnent la période et perturbent le marché des vins, depuis le phylloxéra jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en passant par les crises de mévente des années 1900 et 1920-30 ou la Première Guerre mondiale. Il s'agira dès lors de mettre en exergue le principe d'incertitude qui construit le marché (I), les capacités d'adaptation des acteurs sur celui-ci (II) et, enfin, l'émergence de nouvelles conditions économiques (III).

Caprices et soubresauts sur le marché des vins de consommation courante : l'incertitude au cœur du processus d'échanges

Le principe d'incertitude est fondamental dans les nouvelles théorisations qui ont permis un renouvellement de la science économique depuis les années 1990. Ainsi, André Lapied, dans un article synthétique en 2006, appréhende l'économie par le biais de l'incertain, notamment en évaluant la portée et la pertinence du probabilisme¹³. Si sa méthode est peu pertinente en terme d'analyse microéconomique et, donc, dans le domaine historique¹⁴, Lapied avance deux arguments fondamentaux, pouvant, eux, être appliqués au marché des vins : l'importance de l'information et les conséquences de la prise de décision. Ces deux facteurs, qui produisent en partie le modèle d'équilibre général¹⁵ sont en effet primordiaux sur le marché des vins et plus particulièrement en temps de crise.

Ainsi, quelle que soit la période étudiée, le contrôle de l'information est fondamental sur le marché des vins car il permet de juguler un phénomène d'incertitude dont les effets sont particulièrement craints, comme le fait remarquer un courtier héraultais à un négociant à la fin des années 1920, alors que le spectre de la mévente point à nouveau¹⁶ : « il ne faudra pas le laisse[r] dans l'incertitude, c'est des gens qui ont confiance »¹⁷. Ici, alors que l'horizon d'une potentielle transaction s'ouvre au négociant dans un contexte tendu et délicat, la notion d'incertitude est au cœur de l'échange et son poids est renforcé par son association à la confiance, préalable nécessaire à la concrétisation d'une transaction réussie. Dans une société encore largement bâtie sur des principes de relations interpersonnelles, le contrôle de l'information pour lutter contre l'incertitude est donc capital.

¹³ André Lapied, « Aporie de Diodore et formalisation de l'incertitude. », *Cahiers d'économie Politique*, 1/2006 (n° 50), p. 155-164.

¹⁴ Principalement car il explique que son « analyse concerne l'incertitude dite extrinsèque, celle des « états de la nature », qui n'intègre pas de situation stratégique pour lesquelles les résultats des agents dépendent à la fois de leurs propres actions et des actions d'autres agents identifiés. », p. 156.

¹⁵ Roy Radner, « Equilibrium under uncertainty » in *Handbook of Mathematical Economics*, Arrow, Intriligator eds., North-Holland, 1982, p. 923-1002

¹⁶ Pour une mise en perspective plus générale, voir Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Le Mirail, 1975.

¹⁷ Archives départementales de l'Hérault [ADH] 6 U 2 746, Tribunal de commerce, Béziers, Faillite Augé, Correspondance, Lettre de Rouland, [s.d.], 1929.

Dès lors, cela explique qu'au moment de crises aiguës, les acteurs de la filière cherchent à obtenir ou à diffuser des informations. Ainsi, lorsque le phylloxéra se développe massivement dans les années 1870, le principal écueil auquel se heurtent propriétaires et scientifiques est la manière aléatoire avec laquelle se développe la maladie¹⁸. Pourquoi certaines parcelles sont-elles touchées, tandis que d'autres, parfois voisines, ne le sont pas ? Ici, c'est l'absence d'information produite par l'aléa et qui, en retour, conditionne l'incertitude, qui déstructure et trouble le marché. Assez logiquement, la réponse à cette crise d'incertitude est de redoubler les processus de production de l'information : ainsi se multiplient les débats, les publications, les enquêtes. Surtout, une fois le mal identifié et le remède trouvé (greffage des plants français sur des racines américaines), l'information est diffusée massivement par le biais des revues (telle la *Revue de viticulture* fondée pour faire le lien entre vignerons et scientifiques), des conférences (notamment celles de Pierre Viala ou Jules Planchon, deux des figures de proue du mouvement de lutte) ou des cours prodigués par des structures récemment mises sur pied par l'État. Dans un autre contexte, celui des deux guerres mondiales, le procédé est le même : afin de lutter au maximum contre les impacts d'une situation particulièrement perturbante pour l'économie vitivinicole, on met en place des structures qui sont capables de faire transiter les informations les plus justes. Ainsi, en 1914-1918, dans l'Hérault, principal pourvoyeur des vins pour le front, l'État multiplie les circuits de collecte d'informations, depuis les différentes commissions instaurées pour acheter les vins dans la région (commission des marchés ; commission des achats ; commission de réception)¹⁹ jusqu'aux organismes chargés de réfléchir à la politique économique (comités consultatifs d'action économique)²⁰, en passant par les enquêtes sur le potentiel viticole²¹.

En négatif, l'ensemble de ces stratégies et ce souci constant de lutter contre l'incertitude démontrent l'omniprésence de l'aléa comme élément constitutif du marché des vins et donc le caractère non-opératoire des méthodes prédictives et des théories répétitives cycliques.

D'ailleurs, ce constat est renforcé par l'étude des modalités d'un phénomène disruptif et de ses conséquences sur le marché des vins. Revenons sur le cas de la crise phylloxérique et sa temporalité. La maladie apparaît pour la première fois à Pujaut dans le Gard en 1863, puis à nouveau dans les Bouches-du-Rhône à la fin des années 1860, avant de s'étendre rapidement à partir de deux taches dans les années 1870 depuis le Gard/Vaucluse et la Gironde, pour frapper l'ensemble d'un large Midi dans les années 1880, en enfin la totalité du territoire métropolitain dans les années 1890. Au sein d'un

¹⁸ Pour l'ensemble des informations ci-après, voir Gilbert Garrier, *Le Phylloxéra : une guerre de trente ans, 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989.

¹⁹ Archives du Sénat, 69 S 122. *Rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert*, juin 1917.

²⁰ ADH, 10 R 322, Affaires militaires et organismes de temps de guerre, Fonds de la section économique de la XVI^e région, Mémoires et interventions, 1916-1919.

²¹ ADH, 10 R 330, Affaires militaires et organismes de temps de guerre, Fonds de la section économique de la XVI^e région, Enquêtes économiques, Hérault, 1917.

même département, les effets ne se font pas sentir au même moment : ainsi dans le l'Hérault, l'est du département est touché bien plus tôt que le Biterrois, à l'ouest. Cela a comme conséquence, à l'échelle départementale ou métropolitaine, de créer une inégalité de conditions qui entraîne la fortune des uns et le malheur des autres. Cette distorsion temporelle, créatrice d'une distorsion économique et sociale, empêche ainsi toute modélisation et valide la théorie de l'incertitude comme facteur structurant de la filière en temps de crise.

Il en va de même pendant la période de mévente qui suit la reconstitution post-phylloxérique. Le marché est alors frappé d'une grande incertitude, essentiellement en raison de l'effondrement et de la dégradation des conditions classiques de transactions, comme le fait remarquer un rapport de la Chambre de commerce de Béziers en 1907 :

« [La mévente des vins] a réduit les affaires dans des proportions différentes, suivant la nature des commerces. [...] Cette situation a acculé maints commerçants à la liquidation judiciaire, elle en a obligé d'autres à fermer leurs boutiques et à fuir le pays. [...] Le prix de la vente du vin ne permet pas aux viticulteurs, n'ayant pas de réserves ou les ayant épuisées, d'acquitter leurs dettes. »²²

Situation tragique que confirme le rapport d'enquête présenté par le député girondin Cazeaux-Cazalet qui évoque le « Krach » de la campagne 1903-1904 et ses conséquences désastreuses sur le marché depuis²³. Or, si l'on suit les constatations de l'enquête parlementaire ainsi que les rapports d'inspection de la Banque de France²⁴, sur le marché des vins de consommation courante, la situation n'est pas dramatique pour tout le monde et elle est à l'origine de nombreuses disparités. Il y a d'abord les fraudeurs²⁵ qui seront à l'épicentre des débats parlementaires et la cibles des critiques²⁶, mais également les « néo-commerçants [...], intermédiaires qui n'ont pas de patentes [...], véritables courtiers marrons »²⁷, profiteurs de la dernière minute, ruinant les propriétaires en achetant à vils prix leurs marchandises et gênant le commerce honnête par des pratiques dénoncées par tous. Ainsi, tant dans les régions de productions que dans celles de consommation, alors que la crise bat son plein, que les prix s'effondrent parfois en quelques jours, et que les cours moyens atteignent péniblement en 1907 1/20^e de leur valeur en 1903, de nombreux intermédiaires (courtiers, négociants, débitants, cafetiers), mais également des producteurs, profitent de la situation pour réaliser de fructueux bénéfices sur un marché « troublé par des facteurs étrangers »²⁸, principalement la fraude.

²² Chambre de commerce de Béziers, Enquête parlementaire sur la crise viticole, Rapport présenté par M. Achille Gaillard, 12/03/1907, p. 11-12.

²³ Archives nationales [AN], 30-1698/16, Archives parlementaires, Proposition de loi tendant à réprimer les fraudes sur les vins, Débats et rapports, 1906-1907, Second Rapport Cazeaux-Cazalet, p. 33.

²⁴ Archives de la Banque de France [ADBF], Inspection de succursales, 1900-1908.

²⁵ Les types de fraudes sont multiples, depuis le mouillage (adjonction d'eau) au sucrage, en passant par la fabrication de vins totalement artificiels.

²⁶ Jean Sagnes, *Députés et Sénateurs face à la crise du Midi en 1907*, Montpellier, Archives départementales, 2007.

²⁷ AN, 30-1698/16, *op. cit.*, Second Rapport Cazeaux-Cazalet, p. 43.

²⁸ *Ibid.*, p. 12

De fait, si le principe d'incertitude est bien central sur le marché des vins, il rend inopérable la théorisation articulée autour de la conception cyclique d'un retour à la normale tant par sa nature aléatoire et ses effets discriminants. En outre, cette tentation à la modélisation est également mise en cause par les capacités de réaction des agents économiques.

Actions et réactions : les stratégies d'adaptation des acteurs économiques sur un marché des vins en crise

Incontestablement et logiquement, les schémas théoriques macro-économiques classiques sont limités par leur nature même, c'est-à-dire l'impossibilité à appréhender si ce n'est l'ensemble des facettes d'un phénomène, tout au moins la multiplicité des réalités qui le construit. De fait, dans leur application aux travaux historiques, la dimension holistique de ces modélisations se heurte à la négation des nuances qui construisent classiquement l'objet historique²⁹. Cette négation de l'aspect concret d'un phénomène est en germe dans la conceptualisation même des théories macro-économiques qui, par essence, cherchent à imposer un modèle lissé et prédictibiliste dont les usages faciliteraient la compréhension des phénomènes socio-économiques et, dans le même temps, sécuriseraient la prise de décision. Or à cette conception de l'étude des évolutions de la société et de son économie, on peut opposer une autre conception, liée cette-fois à l'épistémologie historique, qui est celle de la construction du récit et son rapport à la réalité. Si l'on suit R. Chartier, cette dernière « n'est plus à penser comme une référence objective, extérieure au discours, mais comme constituée dans et par le langage³⁰. » Ici, encore, démarche historique et démarche économiste s'opposent : l'une, sous l'influence massive du *linguistic turn* des années 1970 et 1980 surtout³¹, articule sensibilité du chercheur et objectivisation de la construction méthodologique³²; ~~tandis que~~ l'autre, à l'inverse, se propose de produire, sous l'égide d'une objectivité totale et totalisante, une grille d'interprétation multipositionnelle et prospectiviste.

À cela, on peut rajouter un élément fondamental qui continue de creuser le fossé entre analyses macro et micro : il s'agit de la place des acteurs dans le continuum des structures dans lesquelles ils agissent. Face aux limites des modèles classiques, certains économistes ont tenté de prendre en considération ces éléments-là, tel Robert Lucas. Ce dernier, dans un article fondateur des années 1970, a remis en cause la conception des modèles économiques, en insérant une variable fondamentale qui est la manière dont les agents économiques appréhendent les conditions du marché dans le futur. Lucas réfute ainsi l'idée d'une attitude générale dictée par des facteurs macro-économiques

²⁹ Avec tous les risques auxquels cette notion de réalité renvoie. Voir Roger Chartier, *Au bord de la falaise*, Paris, Albin Michel, 1998 ou Enrico Castelli Gattinara, « Vérités, histoires, réalités », *Espaces Temps*, « L'opération épistémologique. Réfléchir les sciences sociales », 84-86, 2004, p. 193-214.

³⁰ R. Chartier, *op. cit.*, p. 94.

³¹ Voir à ce sujet, Jacques Guilhaumou, « À propos de l'analyse de discours : les historiens et le "tournant linguistique" », *Langage et société*, n°65, 1993, p. 5-38.

³² Voir à ce sujet, Paul Ricœur, *Histoire et Vérité*, Paris, Seuil, 1955, p. 23-24.

(notamment les politiques gouvernementales ou les courbes statistiques) pour insister au contraire sur leur capacité d'adaptation à un renversement conjoncturel³³. Si Lucas propose un nouveau type de modélisation qui reste insatisfaisant pour l'historien, en raison de sa nature synthétique et – ici aussi – généralisante, la transposition de la question de l'adaptation des agents économiques sur le marché des vins démontre, encore une fois, l'impossibilité d'un retour à la normale une fois la crise dépassée.

C'est le cas bien évidemment au moment de la crise phylloxérique elle-même, lorsque l'ensemble des acteurs de la filière tend à trouver des solutions d'adaptation pour empêcher le fléau de se répandre. Si les premières solutions empiriques permettent de le ralentir (submersion des parcelles, voire destruction par la feu, recommandée dès 1871), c'est très rapidement une dynamique scientifique solide qui prend le relai : insecticides dans un premier temps, puis création de comités départementaux et cantonaux sous la direction d'une Commission supérieure du Phylloxéra fondée en 1876. Cet ensemble permet, par le biais de brochures et de conférences, de diffuser les avancées scientifiques qui assurent une lutte efficace contre la maladie. En outre, l'État soutient ce mouvement de fond, en allouant prix de recherche et subventions et en mettant en place une armature législative visant à cerner puis à limiter l'extension de l'insecte. Enfin, en 1887, le ministre de l'Agriculture mandate Pierre Viala pour un voyage scientifique aux États-Unis afin de trouver des porte-greffes pour terrains crayeux et calcaires³⁴.

À une échelle plus fine et commune à plusieurs périodes, la fraude – tout en gardant une dimension structurelle par sa récurrence et sa généralisation à certaines périodes – constitue également une forme particulièrement efficace d'adaptation à un moment de crise. La fraude peut prendre diverses facettes et, indiscutablement, il est possible de dire qu'elle existe continûment dans la filière, depuis au moins l'époque moderne³⁵. Toutefois, de manière incontestable, elle prend une dimension bien plus vaste lors des périodes de crise, principalement car celles-ci créent une rupture dans une logique de marché bâtie sur le principe immuable de l'offre et de la demande. De fait, alors que le phylloxéra ruine une grande majorité des producteurs, certains intermédiaires n'hésitent pas à proposer de nouveaux types de vin, vins de sucre, de raisins secs voire vins artificiels comme en témoignent les nombreuses recettes ou autres « produits-miracles » qui circulent dans les milieux vitivinicoles des années 1900³⁶. Dans les périodes suivantes, la fraude est tout aussi présente, sous des formes différentes. Ainsi, pendant la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte très marqué de pénurie, Vichy encadre solidement les conditions d'écoulement et de commercialisation des vins de consommation courante. Face à cette situation, les

³³ R. Lucas, *art. cit.*

³⁴ G. Garrier, *op. cit.*, p. 116 et suivantes.

³⁵ Voir Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 341 et suivantes.

³⁶ AN, BB³⁰1698/16, *op. cit.*, Premier rapport Cazeaux-Cazalet, 27/05/1907, p. 7. Ce dernier évoque la généralisation de la « retape » grâce à ce que l'on appelle les « régénérateurs ».

producteurs cherchent à limiter les impacts de cette politique, notamment en ne déclarant pas toujours tout ou partie de leur production. C'est le cas par exemple dans le Midi aquitain où les gendarmes dressent de nombreux procès-verbaux contre les contrevenants qui circulent avec des vins non-déclarés³⁷.

De manière plus positive, les acteurs adoptent également des stratégies d'adaptation qui veillent à limiter les risques induits par l'incertitude générée sur le marché en temps de crise. Ainsi, dans le Languedoc, principal pourvoyeur des vins de consommation courante, les années 1900 voient la multiplication des commissionnaires. Ces derniers sont des négociants ne disposant d'aucun stock et faisant simplement office de relayeurs d'ordres pour les clients grossistes des régions de consommation (Paris, Lyon, Nord, etc.). C'est là une manière très efficace de limiter la prise de risque, principalement en réduisant l'apport de capitaux nécessaires au fonctionnement classique d'une maison de négoce ~~étant~~ obligée de stocker et soigner des quantités plus ou moins importantes de vins. Devant l'impétuosité d'un marché aux aléas parfois dévastateurs, ces types de raisons commerciales se multiplient, devenant majoritaires (en termes d'unités) dans les années 1910³⁸. Dans les années 1930, certains commissionnaires se transforment simplement en bureau d'achats pour de grosses sociétés extraméridionales, à l'instar de la Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie créée avec succès au début de la décennie précédente³⁹. Tant pour le négociant sur place, que pour les investisseurs de l'extérieur, qui disposent dans la région d'un informateur fiable et à même de connaître les subtilités du marché local, ces structures assurent une certaine tranquillité, notamment en période de crise.

Enfin, une des dernières stratégies d'adaptation consiste dans le regroupement au sein d'organisations à même de défendre les intérêts de la profession ou de la filière. C'est le cas en 1900 dans le Languedoc avec la fondation du Syndicat régional des négociants en vins à Montpellier⁴⁰ mais plus significativement encore, avec la création de la Confédération générale des vignerons qui voit le jour en 1907 après les événements qui marquent le Midi et l'ensemble de la filière cette année-là⁴¹. Le premier numéro de *Vendémiaire*, le « bulletin officiel de la CGV » est d'ailleurs assez clair en ce sens : l'objectif de la publication – et donc de la CGV – est bel est bien « la prospérité de la vigne et la défense des producteurs de vin naturel »⁴². Ce regroupement dans une association permettant de se prémunir contre la « rapacité aveugle » de la spéculation

³⁷ Voir à ce sujet Stéphane Le Bras, « Ordre et désordres dans la filière vitivinicole des Basses-Pyrénées (1939-1944) », dans Laurent Jalabert et Stéphane Le Bras, *Vichy et la collaboration dans les Basses-Pyrénées*, Pau, Cairn, 2015, p. 41-65.

³⁸ *Annuaire de l'Hérault*, 1900-1919.

³⁹ Centre des archives économiques et financières : B-20405/1, Seconde Guerre mondiale, Remboursement des sinistres de guerre, dossier des sinistres, Statuts de la CGVMA, 1941 (1921).

⁴⁰ Archives municipales de la ville de Montpellier, 2 F NC, PV de la Réunion de formation du Syndicat régional à Montpellier, 23/10/1900.

⁴¹ Jean Sagnes (dir.), *La révolte du Midi viticole cent ans après, 1907-2007*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 2008.

⁴² *Vendémiaire*, n°1, nov. 1907, p. 2.

(c'est-à-dire les intermédiaires) et la loi « injuste »⁴³, est également l'un des fondements du mouvement coopératif qui voit se multiplier les caves coopératives dans les régions de production, notamment en période de crise et de difficultés (années 1900, années 1930 et seconde moitié des années 1940).

De la sorte, la capacité de résilience, conséquence de leur aptitude à l'adaptation, des acteurs de la filière mettent en exergue le manque de pertinence des théories macro-économiques, à la fois en raison de la multiplicité des situations, déclinables à l'infini, et surtout de l'impact mutationnel de ces stratégies.

Après le chaos, un marché des vins sans cesse renouvelé

La matrice créatrice du marché a en partie été théorisée par l'économiste américain Joseph Schumpeter dans son ouvrage de référence *Capitalisme, socialisme et démocratie*⁴⁴. Ce dernier met en avant le concept central d'innovation, moteur et producteur de croissance. Il en résulte la notion de « destruction créatrice » qui, sous l'effet combiné de la recherche de nouveaux débouchés, la poursuite de gain de parts de marché, l'apparition de nouvelles sources d'énergie et l'émergence de nouvelles formes d'organisations, entraîne une recomposition des hiérarchies entrepreneuriales dans un secteur donné. L'initiative et l'innovation, facteurs de destruction des anciennes conditions du marché, en créent donc de nouvelles, reléguant au rang de simples acteurs – voire les faisant disparaître – certaines des entreprises les plus dynamiques et les plus puissantes de la période précédente. C'est, selon Schumpeter, l'un des éléments-clés d'un système capitaliste sans cesse en mutation et au « caractère évolutionniste »⁴⁵. Bien que sujette à plusieurs critiques en raison de son interprétation totalisante et par trop globale sur certains aspects, la théorie schumpetérienne a été une large source d'inspirations pour de nombreux économistes depuis la seconde moitié du XX^e siècle⁴⁶, mettant ainsi en lumière la pertinence d'une analyse que l'on peut, avec des nuances, appliquer au marché des vins.

En effet, celui-ci fonctionne par essence selon un modèle capitaliste, autour de la fonction pivotante et centrale de l'offre et de la demande. C'est d'ailleurs celle-ci qui, depuis au moins le XIX^e siècle pour les vins de consommation courante mais depuis l'époque moderne pour les vins fins, plus qualitatifs, conditionne le déclenchement des périodes de croissance et de dépression. Or si les conditions d'évolution du marché sont très largement dues à l'innovation et à ses effets discriminants sur le marché des vins, celui-ci subit également le phénomène de « destruction créatrice » dans le sens où

⁴³ *Ibid.*, p. 3.

⁴⁴ Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper and Roe Publishers, 1942 (trad. fr. en 1951).

⁴⁵ *Ibid.*, version française, Paris, Payot, 1965, p. 94.

⁴⁶ Citons par exemple Théodore Levitt, *Innovation et Marketing*, Paris, les Éditions d'organisation, 1969 ou plus récemment le dossier consacré à l'économiste dans la revue *Interventions économiques*, « Innovation et développement chez Schumpeter », n°46, 2016.

chaque crise – et la période de dépression plus ou moins longue qui s'ensuit – produisent de nouvelles modalités de fonctionnement du marché et un système productivo-commercial renouvelé.

Le premier élément clairement repérable, lié aux périodes de crise et qui modifie les conditions d'exercice du marché, est la montée de l'État⁴⁷. En effet, si J.-C. Asselain fait débiter cette émergence de la main régulatrice de l'État aux années 1910, il s'avère que dans le cadre du marché des vins de consommation courante, celle-ci devient influente dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Ainsi, dès 1870, le ministère de l'Agriculture promet un prix de 20 000 Francs pour l'inventeur d'un procédé permettant de combattre le phylloxéra ; somme qui, devant l'ampleur du fléau, grimpe à 300 000 Francs en 1874⁴⁸. Dans les années qui suivent, une Commission supérieure du Phylloxéra est créée et, surtout, un arrêté interdit la circulation dans certaines régions des plants américains, porteurs de la maladie. Pour lutter contre celle-ci, mais aussi ses effets dévastateurs et frauduleux, l'État s'investit donc comme protecteur et garant de l'honorabilité des transactions et de la circulation des marchandises : de nombreuses lois et décisions administratives viennent tenter d'enrayer la fraude, depuis une circulaire de 1879 qui assimile les vins de raisins secs à de la falsification jusqu'en 1905-1907 et la série de lois visant à rétablir l'ordre sur le marché (avec notamment la création d'un Service des fraudes), en passant par la loi Griffé de 1889 qui entérine une définition du légale du vin. Il ne s'agit pas là de la première intervention de l'État sur le marché, mais jusqu'ici, celle-ci avait été limitée dans le temps et dans son application⁴⁹ ou s'était cantonnée à des mesures générales⁵⁰. Désormais, l'action de l'État est multiple et se fait plus précise : encadrement législatif et régulation concrète du marché participent d'un interventionnisme de plus en plus marqué et spécifique.

Cet engagement de l'État sur le marché des vins se poursuit durant toute la période et les multiples crises qui la jalonnent. Entre 1914 et 1918, il assure le bon ravitaillement des troupes en vins, dont les quantités allouées dans le cadre de la ration quotidienne augmentent au fil du temps. Pour cela, il impose de nombreuses mesures aux vigneron et aux négociants des régions de production, notamment les réquisitions d'une partie non-négligeable de leur stock (jusqu'à un tiers certaines années). Dans le même temps, il met en œuvre des structures à même de gérer l'acheminement de ces marchandises vers le front⁵¹. Dans les années 1940, pour des raisons pratiques (la pénurie) et morales (la lutte contre la déviance alcoolique), l'État vichyste encadre encore plus strictement le marché, reprenant à son compte les avancées législatives des

⁴⁷ Nous reprenons ici à dessein une expression utilisée par Jean-Charles Asselain dans son *Histoire économique du XX^e siècle*, Tome 1, Paris, Presses de Sciences-Po, 1995.

⁴⁸ G. Garrier, *op. cit.*

⁴⁹ C'est le cas par exemple de l'ordonnance de 1731 qui vise à limiter la production en interdisant de planter et en obligeant à arracher dans certaines zones. Cf. M. Lachiver, *op. cit.*, p. 330 et suivantes.

⁵⁰ Comme la loi de 1816 qui réglemente la profession de marchands en gros.

⁵¹ Archives du Sénat, 69 S 122, *op. cit.*

années 1930 ayant conduit à formation d'un Statut du vin qui régule le marché selon un tryptique bien connu (financement – assainissement – échelonnement)⁵².

Le second exemple est, en parallèle de l'interventionnisme ~~de plus en plus~~ accru de l'État, l'émergence de pratiques nouvelles et, de manière générale, la modernisation du marché. C'est là, dans la lignée de la théorie schumpétérienne, un facteur structurant de la période et une attitude qui vise à lutter contre les effets de la crise. Ainsi, avec la crise phylloxérique, les techniques de culture s'affinent. Si la science avance, dans le fourmillement d'idées qui caractérise la période⁵³, c'est surtout la reconstitution qui suit la période de crise qui permet de rationaliser la mise en culture avec des techniques bien plus rigoureuses et ordonnées, comme par exemple la mécanisation pour travailler le sol ou le palissage des parcelles⁵⁴. Dans le commerce, de nouvelles techniques font également leur apparition, essentiellement de nouvelles pratiques publicitaires qui permettent à la fois de se démarquer d'une concurrence accrue et de mettre en avant différents facteurs de son honorabilité (longévité de la maison, qualité des produits, récompenses, avancées techniques, etc.) dans une période de remise en question profonde de l'image de la profession.

Ces avancées techniques se doublent d'innovations scientifiques qui prennent plusieurs aspects. Outre les recherches agronomiques pour découvrir l'origine et le mode de développement du phylloxéra évoquées plus haut, la science devient un élément constitutif de la filière pour plusieurs raisons. La première est son utilisation pour combler le déficit productif et répondre à une demande sans cesse croissante. De nouveaux produits, plus ou moins licites, sont utilisés pour rehausser les vins, les recolorer ou leur faire perdre certaines propriétés dévalorisantes. Au début des années 1890, un marchand strasbourgeois parcourt ainsi la France et se vante d'avoir fait fortune grâce à un produit permettant de colorer les vins⁵⁵. Dans les années 1930, il est encore monnaie courante d'utiliser des produits chimiques pour obtenir un « vin limpide et sans goût désagréable », en dépit de son origine douteuse⁵⁶. À l'inverse, l'État investit massivement ce champ afin de contrer ces pratiques frauduleuses. Ainsi, lors des procès pour falsification, on fait régulièrement appel à des experts scientifiques qui, à la suite d'analyses poussées, orientent régulièrement la décision des cours de justice. Cet élan de scientification du champ transactionnel permet de moderniser et de rationaliser les

⁵² Voir à ce sujet, Jean-Marc Bagnol, *Le Midi viticole au Parlement. Édouard Barthe et les députés du vin de l'Hérault (années 1920-1930)*, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2011.

⁵³ Les prix offerts pour trouver un remède, tout comme la généralisation de la technique de greffage, permettent à des milliers d'inventeurs en France de présenter leurs projets, certains farfelus, d'autres particulièrement innovants.

⁵⁴ Technique consistant à relier les ceps d'une même rangée à un fil de fer afin de constituer un rang droit.

⁵⁵ AN, BB¹⁸ 6026, Ministère de la Justice, Correspondance générale de la division criminelle, Fraudes vinicoles, Dossier « Coloration des vins » (1876-1894), Lettre au ministre de la Justice, 08/07/1892.

⁵⁶ ADH, 6 U 2 754, Tribunal de commerce de Béziers, Faillite Augé, Lettre à « Thivier Frères » à Commentry, 20/02/1933

pratiques de maisons de commerce⁵⁷ confrontées à une justice de plus en plus rigoureuse⁵⁸.

Enfin, l'irruption de cette modernisation en temps de crise s'accompagne généralement d'une reconstitution des hiérarchies et des niveaux de richesses dans la filière. En effet, chaque période voit la disparition de propriétaires et de négociants qui ne résistent pas à la crise ou préfèrent – pour les seconds – quitter un métier trop incertain et soumis à des aléas incontrôlables. Ainsi, si le phylloxéra voit une partie des acteurs de la filière méridionale s'exiler hors du territoire métropolitain (les Bordelais vers l'Espagne ; les Languedociens-Provençaux vers l'Algérie), les périodes suivantes marquent l'accroissement des fractures sociales entre « gros » et « petits » propriétaires, les premiers arrivant mieux à résister à la crise que les seconds, notamment dans le cadre des crises de mévente. Dans le monde du négoce, la tendance est totalement différente : les périodes de crises aiguës ont pour conséquence de remodeler la structure commerciale, avec l'émergence de grosses fortunes ou au contraire la disparition de maison de premier plan⁵⁹.

En définitive, malgré certaines nuances⁶⁰, la théorie de Schumpeter, rompant avec les théories classiques de retour à la normale, trouve une forme d'application sur le marché des vins, tout au moins en période de crise dont les effets se font structurellement ressentir dans un temps relativement long.

* * *

Au terme de cette rapide étude de cas, il apparaît donc comme impossible de recourir à la modélisation, si ce n'est dans une dimension macro-économique qui correspond finalement assez peu à la nature même du marché du vin, dont le caractère du produit et la diversité des acteurs rendent difficile toute théorisation trop généraliste.

Certes, la théorie des cycles peut s'appliquer en termes de tendance ; mais, du point de vue de l'historien, ce n'est pas suffisant et cela reste insatisfaisant. En effet, la présente étude permet de mettre en évidence que, d'un point de vue social et commercial, les crises subies par le marché des vins entraînent des recompositions et des reconfigurations fondamentales ayant des incidences à l'échelle des agents économiques et des marchés. Les premiers se transforment, parfois profondément, avec des bouleversements à l'échelle individuelle, tandis que les seconds sont remodelés avec l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux produits.

⁵⁷ Avec la généralisation des laboratoires d'analyses au sein même des maisons ou, au moins, l'équipement en appareils de mesure permettant de peser et analyser les marchandises.

⁵⁸ Voir par exemple Gaston Mercier et Jean Guibal, *Traité des marchés des vins et questions accessoires*, Toulouse, Libr. Soubiron, 1927.

⁵⁹ Voir les inspections de la Banque de France qui énumèrent dans les années 1900-1910, les fortunes bâties en une ou deux campagnes ou à l'inverse, dans les années 1930, la disparition de maisons anciennes et réputées solides comme la maison « Cazalis et Delord » à Montpellier.

⁶⁰ La principale étant celle qui définit que la « destruction créatrice » ne peut se mesurer que sur le temps long. Voir J. Schumpeter, *op. cit.*, p. 94 (version fr.).

En somme, la théorie des cycles reste un instrument d'observation pertinent dans le sens où elle permet de relever les inflexions et les brisures dans une dynamique de marché, mais en aucun cas une grille d'analyse performante dans l'optique d'une analyse des conditions d'évolution de ce marché et de ses acteurs. Cet exemple montre bien qu'économie, et par conséquence histoire économique, ne peuvent se satisfaire de théories trop généralistes et souffrent de leur inadaptabilité à la réalité, c'est-à-dire à la multitude de micro-situations à partir desquelles l'histoire s'écrit en partie.

En fin de compte, hors la perception d'acteurs satisfaits de voir les cours se stabiliser voire repartir à la hausse, le « retour à la normale » n'existe pas car il se heurte à la diversité des réalités de reconstruction du marché des vins entre les années 1860 et 1940, processus structurant d'une période marquée par des crises qui, finalement, sont avant toutes choses de profondes périodes de mutation.